

MAIRIE DE SAINT JEAN D'HERANS

Sécurité incendie

Convention d'utilisation de la salle des fêtes

Information d'ordre organisationnelle

La période, les jours et les heures d'utilisation seront \_\_\_\_\_

L'exploitant ou son représentant Mme Annie NIEDBALA est joignable au 07 78 24 80 42

Pour tout problème technique en heure ouvrée vous pouvez contacter Mr Jean-Pierre MEYER 06 07 29 48 83  
ou Madame Isabelle BERNARD au 06 33 34 05 19

En dehors des heures ouvrées veuillez contacter Mr Jean-Pierre MEYER 06 07 29 48 83

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale de la salle des fêtes de Saint Jean D'Hérans

- Ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans les locaux de la présente convention;
- Ne pas exercer d'autre type d'activité que celle autorisée par la présente convention;
- Prendre les premières mesures de sécurité et notamment à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie.
- Connaitre et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie, suivant le document mise à disposition à la salle des fêtes concernant le positionnement des organes de sécurité ( extincteurs, blocs sortie de secours, etc.)
- Diriger les secours en attendant l'arrivée de l'exploitant et des sapeurs-pompiers, puis se mettre à la disposition de ceux-ci;
- Informer et sensibiliser les utilisateurs aux consignes d'évacuation; et à la mise en œuvre des moyens de secours et organes de sécurités;
- Assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie public;
- Respecter les configurations "type" autorisée par la commission de sécurité et l'exploitant (libérer impérativement les issues de secours de tout matériel) avec rangement des chaises et tables aux endroits appropriés ;
- Ne pas modifier les installations électriques de l'établissement;
- Utiliser les dispositifs techniques permettant l'arrêt de la manifestation en cas de problème (appuis sur boîtiers de sécurité pour mise en route blocs de sécurité et éclairage de sécurité);
- Ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité;
- Respecter en cas de spectacles, les caractéristiques de réaction au feu des décors;

# MAIRIE DE SAINT JEAN D'HERANS

La commune de Saint Jean D'Hérans représentée par son Maire  
Monsieur Jean-Pierre VIALLAT

Dénommée ci-après "l'exploitant"

D'une part

Et l'association ou le particulier dénommée \_\_\_\_\_ représentée par \_\_\_\_\_

Fonction du représentant \_\_\_\_\_

Dénommée ci-après "l'utilisateur"

Il a été convenu ce qui suit:

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de l'exploitant.

Elle est faite à titre précaire et révoquée à tout moment pour motifs d'intérêt général.

La durée est fixée pour une période \_\_\_\_\_

La date de départ est fixée au \_\_\_\_\_

La présente Convention arrive à échéance le \_\_\_\_\_

L'exploitant met à disposition de l'utilisateur l'établissement suivant:

- Salle des fêtes de Saint Jean D'Hérans
- Le Village
- 38710 Saint Jean D'Hérans

CLASSEMENT établi par la commission de sécurité

Type	Catégorie	Effectifs maxi accueillis
L et N	4 <sup>ème</sup> Catégorie	200 personnes

L'utilisateur organisera le service de sécurité incendie sous sa responsabilité en vue d'organiser l'activité suivante:

# MAIRIE DE SAINT JEAN D'HERANS

Pour cela, préalablement à toute occupation des locaux, l'exploitant s'engage à:

- Faire visiter l'ensemble des locaux et lui transmettre à cette occasion les consignes générales à suivre en cas d'incendie ainsi que les consignes particulières propres à son établissement.
- Former l'utilisateur à la mise en œuvre des moyens de secours et mettre à sa disposition dans l'établissement un document permettant de positionner précisément les équipements techniques ainsi que les organes de sécurité.

Chaque convention signée, visite des lieux et formation, correspondante sera consignée sur le registre de sécurité.

## L'utilisateur

Je soussigné:

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et mettre en œuvre à compter de ce jour la totalité des dispositions qu'elle contient.

Document établi le

date : \_\_\_\_\_

Signature

## L'exploitant

Je soussigné: Monsieur le Maire de Saint Jean D'Hérans

Nom: \_VIALLAT

Prénom: Jean-Pierre

Déclare avoir élaboré la présente convention et m'être préalablement renseigné sur le caractère réglementaire de sécurité et au code de construction et de l'habilitation et a annexer la présente convention au registre de sécurité .

Document établi le

date : le 24 mars 2016

Signature

.....